



Saison 2024/2025

## Procès-verbal n°2 de la Commission des Règlements

Réunion du :	Lundi 7 octobre 2024
A :	18 h 45
Présidence :	M. Nicolas THABARD
Présents en visioconférence :	Mme Sylvie SCHOUWEY MM. Mickaël LUCAS, David PARIS et Robert PRICAZ.
Excusé :	M. Michel MONIOTTE

\*\*\*\*\*

### **1. FORFAITS SIMPLES**

#### **Dossier n° 22163516**

**Plateau U11 – Poule A : avec les équipes de Jura Sud 2 et Septmoncel 1 - Samedi 21 septembre 2024**

- ✓ Forfait de l'équipe de Septmoncel 1  
Amende : 30 € à Septmoncel.

#### **Dossier n° 22163504**

**Plateau U11 – Poule D : avec les équipes de Champagnole 1 – Arcade 1 et Aiglepierre 1 - Samedi 21 septembre 2024**

- ✓ Forfait de l'équipe d'Aiglepierre 1  
Amende : 30 € à Aiglepierre.

#### **Dossier n° 22130639**

**U13 Départemental 3 – Poule D : Archelange 1 – Foucherans 3 – Samedi 21 septembre 2024**

- ✓ Forfait de l'équipe de Foucherans 3  
Amende : 30 € à Foucherans.

#### **Dossier n° 22161162**

**Critérium U15 Féminines : Mont S/Vaudrey 1 – Molay 1 – Samedi 21 septembre 2024**

- ✓ Forfait de Molay 1, l'équipe n'ayant que 5 joueuses inscrites sur la feuille de match
- ✓ Amende : 30 € à Molay.

#### **Dossier n° 22109135**

**U15 Départemental 2 – Poule C : Moisse/Arche/Roch. 1 – Foucherans 2 à 8 – Samedi 21 septembre 2024**

- ✓ Forfait de l'équipe de Foucherans 2 à 8  
Amende : 30 € à Foucherans.

#### **Dossier n° 22160080**

**U18 Départemental 2 – Poule A : Montmorot/Macornay 1 – Arcade Foot 1 – Samedi 21 septembre 2024**

- ✓ Forfait de l'équipe d'Arcade Foot 1  
Amende : 35 € à Arcade.



**Dossier n° 29176991**

**Départemental 4 – Poule B : Brenne Orain 2 – Sud Revermont/Beauf. 3 – Dimanche 22 septembre 2023**

- ✓ Forfait de l'équipe de Sud Revermont/Beaufort 3  
Amende : 55 € à Sud Revermont/Beaufort.

**Dossier n°22163379**

**Critérium U12 Féminines : Jura Dolois 1 – Jura Sud 1 – Samedi 28 septembre 2024**

- ✓ Forfait de l'équipe de Jura Sud 1  
Amende : 30 € à Jura Sud.

**Dossier n°22163765**

**U13 Départemental 3 – Poule A : Viry 1 – Angillon/Champagnole 1 – Samedi 28 septembre 2024**

- ✓ Forfait de l'équipe d'Angillon/Champagnole 1  
Amende : 30 € à Angillon.

**Dossier n°22163768**

**U13 Départemental 3 – Poule A : Jura Dolois 4 – Archelange 1 – Samedi 28 septembre 2024**

- ✓ Forfait de l'équipe de Jura Dolois 4  
Amende : 30 € à Jura Dolois.

**Dossier n°22186911**

**U15 Départemental 1 : Arcade 1 – Jura Lacs 1 – Samedi 28 septembre 2024**

- ✓ Forfait de l'équipe d'Arcade 1  
Amende : 35 € à Arcade.

L'arbitre n'a pas été prévenu, les frais de déplacements de l'arbitre sont à la charge d'Arcade.

**Dossier n° 22163788**

**Départemental 2 – Poule A : St Claude 1 – Mont Noir 1 – Dimanche 29 septembre 2024**

- ✓ Forfait de l'équipe de Mont Noir 1  
Amende : 55 € à Mont Noir.  
Le match retour se jouera à St Claude.

**Dossier n° 22163789**

**Départemental 4 – Poule A : Mont Noir 2 – Macornay 3 – Dimanche 29 septembre 2024**

- ✓ Forfait de l'équipe de Mont Noir 2  
Amende : 55 € à Mont Noir.

**Dossier n° 22187026**

**Départemental 4 – Poule B : Choisey 2 – Plateau 39 2 – Dimanche 29 septembre 2024**

- ✓ Forfait de l'équipe de Choisey 2  
Amende : 55 € à Choisey.

**Dossier n° 22221321**

**U13 Départemental 3 – Poule C - GJ Cœur du Jura 3 – Jura Nord 1 – Samedi 5 octobre 2024**

- ✓ Forfait de l'équipe de GJ Cœur du Jura 3  
Amende : 30 € à GJ Cœur du Jura.



Dossier n° 22221321

Départemental 2 Féminines à 8 – Poule A – Poligny/Grimont 1 – Aromas 1 – Dimanche 6 octobre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe d'Aromas 1
- Amende : 30 € à Aromas.

## 2. RESERVES CONFIRMEES

Dossier n°22161030

Départemental 1 Féminines : Jura Lacs 1 – Coteaux Seille 1 – Dimanche 22 septembre 2024

- Réserve d'avant match déposée par le capitaine de l'équipe de Coteaux de Seille pour le motif suivant : l'équipe recevante présente sur la feuille de match 3 joueuses U16 et 4 joueuses U17.
- Réserve confirmée par mail le 24 septembre 2024.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ La commission dit la réserve recevable sur la forme,
- ✓ Considérant que sur la feuille de match apparaissent les noms suivants comme ayant participé à la rencontre :
  - TURPIN Lola, U17F, dossier de surclassement valide à compter du 24/09
  - LEVEQUE Zélie, U17F, dossier de surclassement valide à compter du 24/09
  - ROUSSELET Thais, U17F, pas de dossier de surclassement validé à ce jour
  - DELALANDE Cléa, U17F, dossier de surclassement valide à compter du 24/09
  - GROSPIERRE Romye, U16F, dossier de surclassement valide à compter du 24/09
  - CŒUR Lison, U16F, dossier de surclassement valide à compter du 24/09
  - THOMET Léa, U16F, dossier de surclassement valide à compter du 26/08
- ✓ La Commission
  - dit que les joueuses désignées ci-dessus à l'exception de THOMET Léa n'étaient pas qualifiées pour participer à la rencontre et inflige au club de Jura Lacs :
    - Une amende de 35 € par joueuse non qualifiée => 6\*35 € = 210 €
    - La perte du match par pénalité => -1pt – score : 0-5
    - Une amende pour ouverture de dossier =>20 €.

- Demande au Secrétariat de débiter le compte de Jura Lacs de la somme due.

## 3. RESERVES NON CONFIRMEES

Dossier n°22161071

U18 Départemental 1 : Dole/Crissey 1 – Crotenay/C. Ain 1 – Samedi 21 septembre 2024

- Réserve d'avant match déposée par le dirigeant responsable de l'équipe de Crotenay/C. Ain 1 pour le motif suivant : plus de 33 % de l'effectif de l'équipe recevante est U18 3<sup>ème</sup> année (5 joueurs sur la feuille de match).
- Réserve non confirmée.

- ✓ La Commission demande au secrétariat de débiter le compte de Crotenay/C. Ain de 30 € (non-confirmation de réserve)



#### 4. OBSERVATIONS D'APRES-MATCH

**Dossier n° 22222092**

**Critérium U15 Féminines – Jura Lacs 1 – Aiglepierre 1 – Samedi 21 septembre 2024**

- Courriel d'après match d'Aiglepierre concernant le nombre de joueuses inscrites sur la feuille de match (9 joueuses présentes et 7 inscrites sur la feuille).

- Réponse de l'éducatrice de l'équipe de Jura Lacs en date du 27 septembre 2024.

Après examen des pièces figurant au dossier,

✓ Considérant que le club de Jura Lacs reconnaît la participation de deux joueuses non qualifiées lors de cette rencontre

✓ La Commission

- dit la réclamation d'après match du club d'Aiglepierre recevable

- dit la fraude avérée

- Inflige

- Match perdu avec pénalité (-1pt) au club de Jura Lacs sans report de points au club d'Aiglepierre score : 0-2
- Une amende de 70 € (2\*35) pour Club faisant jouer un ou plusieurs joueur(s) non qualifiés.
- Une amende de 20 € pour frais d'ouverture de dossier.

- Demande au Secrétariat de débiter le compte de Jura Lacs de la somme due.

#### 5. CONTROLE DES JOUEURS SUSPENDUS

**Dossier n° 22163555**

**U18 Départemental 2 – Poule B – GJ Cœur du Jura 2 – Bresse Jura 1 – Samedi 14 septembre 2024**

- Contrôle des joueurs et dirigeants suspendus par le secrétariat du District.

Après examen des pièces figurant au dossier,

✓ Considérant que le joueur de Bresse Jura, sanctionné par la Commission de Discipline d'un match automatique suffisant à compter du 26 mai 2024, a participé à la rencontre en tant que joueur en n'ayant pas purgé sa sanction en équipe U18.

La Commission

- Dit le joueur de Bresse Jura, non qualifié pour participer au match

- Inflige à Bresse Jura l'amende réglementaire de 80 € pour participation d'un joueur suspendu.

- Donne match perdu par pénalité à Bresse Jura, moins 1 point – score : 5 - 0

- Inflige au joueur de Bresse Jura, un match de suspension ferme à purger à compter du 14/10.

Le secrétariat adressera la notification de la décision au club de Bresse Jura par mail recommandé.

**Dossier n° 22222049**

**Coupe du Département – Tour de Cadrage - Arlay 1 – Haut-Jura 1 – Dimanche 15 septembre 2024**

- Contrôle des joueurs et dirigeants suspendus par le secrétariat du District.

Après examen des pièces figurant au dossier,

✓ Considérant que le joueur de Haut-Jura, sanctionné par la Commission de Discipline de 4 matchs fermes dont l'automatique à compter du 3 juin 2024, a participé à la rencontre en tant que dirigeant en n'ayant pas purgé sa sanction en équipe Seniors 1.



✓ Considérant l'absence de réserve d'avant match du club d'Arlay sur la participation en tant que dirigeant d'un joueur suspendu,

La Commission

- Dit le joueur de Haut-Jura 1, non qualifié pour participer au match
- Inflige à Haut-Jura l'amende réglementaire de 80 € pour participation d'un dirigeant suspendu.

Le secrétariat adressera la notification de la décision au club de Haut Jura par mail recommandé.

**Dossier n° 22222049**

**Départemental 4 – Poule A - Haut-Jura 2 – Septmoncel 1 – Dimanche 22 septembre 2024**

- Contrôle des joueurs et dirigeants suspendus par le secrétariat du District.

Après examen des pièces figurant au dossier,

✓ Considérant que le joueur de Septmoncel, sanctionné par la Commission de Discipline de 2 matchs fermes dont l'automatique à compter du 26 mai 2024, a participé à la rencontre en tant que dirigeant en n'ayant pas purgé sa sanction en équipe Seniors 1.

✓ Considérant l'absence de réserve d'avant match du club de Haut-Jura 2 sur la participation en tant que dirigeant d'un joueur suspendu,

La Commission

- Dit le joueur, non qualifié pour participer au match
- Inflige à Septmoncel l'amende réglementaire de 80 € pour participation d'un dirigeant suspendu.

Le secrétariat adressera la notification de la décision au club de Septmoncel par mail recommandé.

\*\*\*\*\*

***Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues aux articles 188 à 190 des R.G. de la F.F.F. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.***

\*\*\*\*\*

**Sylvie SCHOUWEY,  
Secrétaire de séance**

**Nicolas THABARD,  
Président Cion Règlements**